

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Commune de Frossay**

Par arrêté préfectoral n° 2013/BPUP/034 du 7 mars 2013, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par la Commune de Frossay concernant la régularisation administrative et la validation du schéma directeur pluvial de Frossay, opération réglementée en application du code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6.

Cette enquête aura lieu **du mercredi 3 avril 2013 au vendredi 3 mai 2013 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs, dans la commune de Frossay.

M. Jean-Claude HAVARD, retraité du Port Autonome de Nantes Saint Nazaire, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Jean LE MOINE, ingénieur conseiller industriel au développement des PME-PMI de la région Bretagne en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Frossay où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Frossay (4 rue Capitaine Robert Martin, 44320 Frossay).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés en mairie de Frossay aux jours et heures suivants :

- Le mercredi 3 avril 2013 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 10 avril 2013 de 14h00 à 17h00
- Le lundi 15 avril 2013 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 25 avril 2013 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 3 mai 2013 de 14h00 à 17h00.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie de Frossay pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : Mme le Maire de la Commune de Frossay, hôtel de ville, 4 rue Capitaine Robert Martin, 44320 Frossay.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.